

**REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE**

**HONNEUR – FRATERNITÉ – JUSTICE**



**CONSEIL NATIONAL DE LA STATISTIQUE**

**STRATÉGIE NATIONALE DE DÉVELOPPEMENT DE LA STATISTIQUE (SNDS)  
2007 - 2012**

**Document de synthèse**

Sera examiné par le  
Conseil National de la Statistique  
en décembre 2007

## SIGLES ET ABRÉVIATIONS

---

AFRISTAT	Observatoire Économique et Statistique de l’Afrique Subsaharienne
AFRITAC	Africa Regional Technical Assistance Centers
AMSE	Association Mauritanienne de Suivi Évaluation
ASM	Association des Statisticiens de Mauritanie
BAD	Banque Africaine de Développement
BCM	Banque Centrale de Mauritanie
CDMT	Cadre de Dépenses à Moyen Terme
CMAP	Centre Mauritanien d’Analyse des Politiques
CNS	Conseil National de la Statistique
CSLP	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
DHD	Développement Humain Durable
EMEA	Enquête Mauritanienne auprès des Exploitants Agricoles
EPA	Établissement Public à Caractère Administratif
EPCV	Enquête Permanente sur les Conditions de Vie des ménages
FMI	Fonds Monétaire International
GTZ	Coopération Technique Allemande
IDA	Association Internationale de Développement (Banque Mondiale)
IDH	Indice de Développement Humain
IRDM	Initiative de Réduction de la Dette Multilatérale
MEF	Ministère de l’Économie et des Finances
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le Développement de l’Afrique
NTIC	Nouvelles Technologies de l’Information et de la Communication
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONS	Office National de la Statistique
ONU	Organisation des Nations Unies
PARIS21	Partenariat Statistique à l’aube du 21ème siècle
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPTÉ	Pays Pauvre Très Endetté
PRLP	Programme Régional de Lutte contre la Pauvreté
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
RGPH	Recensement Général de la Population et de l’Habitat
SDS	Schéma Directeur de la Statistique
SGDD	Système Général de Diffusion des Données
SNAREC	Stratégie Nationale de Renforcement des Capacités
SNDS	Stratégie Nationale de Développement de la Statistique
SRP	Stratégie de Réduction de la Pauvreté
SSN	Système Statistique National
TF-SCB	Trust Fund for Statistical Capacity Building
UE	Union Européenne
UM	Unité Monétaire (Ouguiya)
WILAYA	Région administrative. On compte 13 wilayas dans le pays.

# Sommaire

<b>SIGLES ET ABRÉVIATIONS .....</b>	<b>2</b>
<b>I. INTRODUCTION.....</b>	<b>4</b>
<b>II. ENSEIGNEMENT DU DIAGNOSTIC/ÉVALUATION DU SSN.....</b>	<b>4</b>
Forces.....	5
Faiblesses .....	6
Opportunités .....	6
Menaces .....	7
Principaux défis.....	7
<b>III. MISSION, VALEURS ET VISION DU SSN .....</b>	<b>8</b>
Mission du Système Statistique National .....	8
Valeurs du Système Statistique National.....	8
Vision du Système Statistique National.....	8
<b>IV. AXES STRATÉGIQUES.....</b>	<b>9</b>
<b>Axe 1 : Amélioration de l'organisation du SSN, renforcement de ses capacités institutionnelles et de la coordination statistique.....</b>	<b>9</b>
<i>Objectif 1.1 : Réorganiser le SSN.....</i>	<i>9</i>
<i>Objectif 1.2 : Intensifier la communication et le plaidoyer.....</i>	<i>9</i>
<i>Objectif 1.3 : Mettre en place un mécanisme de pilotage proactif du SSN .....</i>	<i>10</i>
<i>Objectif 1.4 : Renforcer la coordination, la coopération et le partenariat.....</i>	<i>10</i>
<b>Axe 2 : Développement de la production statistique, amélioration de la qualité et de la diffusion.....</b>	<b>10</b>
<i>Objectif 2.1 : Orienter la production vers la satisfaction de la demande .....</i>	<i>10</i>
<i>Objectif 2.2 : Développer et renforcer l'infrastructure et les méthodes de production statistique .....</i>	<i>11</i>
<i>Objectif 2.3 : Améliorer la couverture et la désagrégation des données.....</i>	<i>11</i>
<i>Objectif 2.4 : Promouvoir l'archivage et la diffusion des données.....</i>	<i>11</i>
<b>Axe 3 : Promotion de l'analyse des données .....</b>	<b>12</b>
<i>Objectif 3.1 : Améliorer le contenu analytique des publications courantes du SSN .....</i>	<i>12</i>
<i>Objectif 3.2 : Promouvoir l'analyse approfondie des enquêtes et recensements.....</i>	<i>12</i>
<b>Axe 4 : Développement des ressources humaines, matérielles et financières .....</b>	<b>12</b>
<i>Objectif 4.1 : Renforcer les ressources humaines .....</i>	<i>12</i>
<i>Objectif 4.2 : Mobiliser les ressources financières .....</i>	<i>13</i>
<i>Objectif 4.3 : Renforcer, moderniser et entretenir les outils de travail.....</i>	<i>14</i>
<b>V. PLANS D'ACTION.....</b>	<b>14</b>
Amélioration de l'organisation du SSN, renforcement de ses capacités institutionnelles et de la coordination statistique .....	15
Développement de la production statistique, amélioration de la qualité et de la diffusion .....	15
Promotion de l'analyse des données.....	15
Développement des ressources humaines, matérielles et financières .....	16
<b>VI. GESTION DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA SNDS.....</b>	<b>16</b>
Suivi de la mise en œuvre.....	17
Instances de suivi de la mise en œuvre .....	17
Coût et financement de la mise en œuvre .....	18

## I. INTRODUCTION

---

Un consensus aujourd'hui largement partagé à l'échelle internationale porte sur l'importance grandissante du développement de la statistique pour les besoins de l'analyse et de la conception des politiques de développement. Cet intérêt grandissant de la part des institutions internationales, des partenaires techniques et financiers et des pays en développement s'est traduit par l'adoption d'un ensemble de décisions qui placent la statistique au cœur de la problématique du développement, de la lutte contre la pauvreté, des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD), etc. Les initiatives dans ce domaine mettent l'accent sur une politique axée sur les résultats et orientée vers la performance, la réalisation de produits et l'accomplissement d'effets directs et indirects.

Outre l'adoption par la Commission de Statistique des Nations Unies des principes fondamentaux de la statistique publique, les principales initiatives de renforcement des capacités statistiques en Afrique ont été : le Plan d'Action d'Addis-Abeba ; le Programme de Comparaison Internationale pour l'Afrique (PCI-Afrique) ; le Forum sur le développement de la statistique en Afrique (FASDEV) ; le Plan d'Action de Marrakech pour la Statistique (MAPS) ; le Cadre Stratégique Régional de Référence pour le renforcement des capacités statistiques en Afrique (CSRR) ; et la Charte Africaine de la Statistique.

Ces initiatives fournissent des orientations stratégiques et des mécanismes propres à guider et accélérer le développement durable des capacités statistiques avec l'objectif d'une gestion axée sur les résultats. Quatre grands axes sont notamment au centre des préoccupations :

- susciter une prise de conscience du rôle des statistiques ;
- répondre aux besoins des utilisateurs en statistiques de bonne qualité ;
- assurer la cohésion de l'ensemble des parties prenantes pour améliorer la gestion et les produits des systèmes statistiques nationaux (SSN) ;
- veiller à la pérennité ou durabilité du développement de la statistique.

En Mauritanie et conformément aux options de bonne gouvernance politique et économique, le Gouvernement a retenu, dans le cadre du CSLP de seconde génération 2006/2010, de mettre l'accent sur l'axe prioritaire majeur, à savoir : le renforcement du pilotage, du suivi/évaluation et de la coordination. Ce renforcement passe notamment par la mise en place d'un système rigoureux et rapproché de suivi et d'évaluation garantissant la mise à disposition régulière de données fiables pour un pilotage effectif et coordonné de la mise en œuvre du CSLP. Compte tenu de la position stratégique qu'occupe le Système Statistique National (SSN) dans la mise en œuvre de ces orientations, la Mauritanie a entrepris la préparation d'une Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS) et ceci sur la base des principes d'exhaustivité, d'approche participative, de transparence, d'intégration aux processus nationaux de décision et de partenariat actif.

## II. ENSEIGNEMENT DU DIAGNOSTIC/ÉVALUATION DU SSN

---

Au cours des dernières années, d'importants efforts ont été faits pour renforcer les capacités du Système Statistique National, en vue d'en accroître la production et d'en améliorer la qualité dans le cadre d'un environnement favorable. Sur ce plan, l'appui des partenaires techniques et financiers a été déterminant.

En dépit de ces performances notables enregistrées, la production statistique présente encore des lacunes en termes de quantité, de qualité, de couverture, d'analyse et de diffusion pour répondre aux besoins des utilisateurs. A cet égard, les forces, faiblesses, opportunités et menaces du SSN sont résumées ci-après.

## Forces

Un effort important a été réalisé pour réhabiliter l'appareil statistique. Le SSN présente aujourd'hui un certain nombre de forces qui sont, entre autres :

- l'enrichissement de la base des données démographiques et socio-économiques grâce à un rythme soutenu d'opérations statistiques. Ces opérations ont également permis une amélioration du niveau de représentativité des données ;
- le renforcement des systèmes de statistiques administratives avec une responsabilisation des échelons intermédiaires dans la gestion de l'information ;
- la tenue d'un forum annuel sur le suivi des indicateurs de la pauvreté qui regroupe les producteurs et les utilisateurs ;
- les avancées obtenues dans la normalisation (l'adoption du SCN93 pour l'élaboration des comptes nationaux, rénovation de l'indice des prix à la consommation, l'adoption de nomenclatures de produits et d'activités des États membres d'AFRISTAT, etc.) ;
- l'adoption d'une politique de qualité comme en témoigne l'adhésion de la Mauritanie au Système Général de Diffusion des Données du FMI ;
- le renforcement des capacités institutionnelles et la décentralisation : les nombreuses opérations statistiques conduites ces dernières années ont permis aux cadres et agents impliqués d'acquérir une certaine expertise, en particulier en matière d'enquêtes auprès des ménages. En outre, grâce à l'appui de plusieurs partenaires au développement, une amélioration notable des conditions de travail a été notée. Plusieurs régions ont été dotées de services régionaux de la statistique ;
- la création au sein de l'ONS de la Direction de la Diffusion et de l'Informatique, de la Direction des Statistiques Régionales et de la Direction des Statistiques des Conditions de Vie des Ménages ;
- les statistiques économiques ont connu d'importantes actions de réhabilitation : modernisation des comptes nationaux, indice harmonisé des prix à la consommation, étude de la conjoncture économique, participation au Programme de Comparaison Internationale (PCI), publication d'un indice de production industrielle ;
- l'expérience acquise en matière de planification stratégique à travers l'élaboration et la mise en œuvre du Schéma Directeur de la Statistique durant la période 2000-2005.

En outre et en dehors de la production d'information statistique proprement dite, plusieurs actions structurelles ont été conduites :

- promulgation de la nouvelle loi statistique ;
- création du Conseil National de la Statistique.

## Faiblesses

Le SSN reste fortement confronté à des difficultés structurelles : problèmes de mobilisation des ressources humaines, financières et matérielles ; coordination entre producteurs encore insuffisante pour assurer la normalisation et l'harmonisation ; coordination entre producteurs, utilisateurs et bailleurs de fonds également insuffisante pour assurer une programmation des activités statistiques permettant de mieux répondre aux besoins de définition des politiques.

La préparation d'une nouvelle Stratégie Nationale de Développement de la Statistique étroitement liée au CSLP de seconde génération (2006-2010) et à la poursuite de l'atteinte des OMD constitue à cet égard la réponse adéquate pour poursuivre les efforts de modernisation du SSN, considéré comme un outil de bonne gouvernance, de manière à lui permettre de soutenir la mise en place d'un système performant de suivi évaluation des politiques publiques.

L'amélioration qu'a connue le SSN au cours de ces six dernières années ne doit donc pas faire oublier ces difficultés et l'existence de faiblesses qui l'affectent encore, dont notamment:

- le manque de représentativité de la production statistique. En effet, la désagrégation des données aux niveaux régional et local ainsi que selon le genre souffre encore de graves lacunes ;
- l'insuffisante couverture : l'offre en quantité et en qualité reste déficitaire dans des domaines vitaux comme la production, l'emploi, les finances publiques, la balance des paiements ;
- le manque de coordination et d'interrelations entre les structures du SSN ;
- le caractère souvent trop formel de la concertation entre producteurs et utilisateurs, ce qui ne permet pas une définition et une hiérarchisation claires des besoins ;
- l'insuffisante sensibilisation des décideurs, leur demande s'exprime essentiellement pour répondre à des besoins d'informations intermittents liés à certaines séquences spécifiques ;
- l'insuffisante consolidation des systèmes de statistiques administratives, notamment dans les secteurs de l'eau, de l'assainissement, du développement rural et de l'environnement ;
- la faiblesse des capacités d'analyse ;
- le manque de culture statistique ;
- l'insuffisance des ressources humaines et financières ;
- l'absence de programme de formation continue pour le personnel du Système statistique national ;
- l'absence d'un cadre incitatif pour retenir les cadres statisticiens dans le SSN.

## Opportunités

De réelles opportunités s'offrent au SSN, notamment :

- l'amélioration de l'environnement institutionnel instauré par la nouvelle loi statistique ;
- la présence de neuf Ministres au sein du Conseil National de la Statistique, qui est présidé par le Ministre dont relève l'Office National de la Statistique ;
- une bonne disposition à l'égard du SSN des Autorités nationales, qui ont compris l'importante place qu'occupent les statistiques dans l'aide à la décision, le pilotage macroéconomique, le développement économique et social, etc. ;

- un climat sur le plan international propice au renforcement des capacités du SSN, grâce notamment à l'action de sensibilisation menée par PARIS21. En outre, les partenaires techniques et financiers, grands utilisateurs de statistiques, nourrissent une disposition favorable à l'égard du SSN ;
- une bonne ambiance de travail au sein de l'Office National de la Statistique, épicerie du SSN ; cette situation qui résulte d'une gestion participative et d'une mobilisation du personnel dans le cadre de la SNDS aura certainement des effets positifs sur le fonctionnement global du SSN.

## Menaces

Pour le SSN, les menaces sont notamment :

- le déficit criant en ressources humaines bien formées dans le domaine statistique qui constitue un véritable obstacle au développement de la statistique et à l'amélioration de la qualité de celle-ci ;
- le faible effectif de statisticiens dans les structures productrices de statistiques ;
- la trop grande mobilité des statisticiens due notamment à l'absence d'un statut motivant et de conditions incitatives permettant de maintenir les cadres en service dans le SSN ;
- la trop forte dépendance des ressources extérieures qui ne permet pas de mettre en œuvre un programme cohérent et maîtrisé d'activités statistiques répondant aux besoins prioritaires du pays ;
- le manque de lauréats aux concours d'entrée dans les instituts de formation statistique ;
- le manque de culture de la prise de décision basée sur des informations quantitatives.

## Principaux défis

Compte tenu des contraintes et opportunités ci-dessus, les défis majeurs que le SSN devra relever sont les suivants :

- l'amélioration de la qualité de la production statistique en termes de fiabilité, ponctualité, couverture et conditions de diffusion ;
- l'amélioration de l'organisation et de la coordination de la production statistique : évaluation de la qualité et de la cohérence des données, libre circulation des informations entre producteurs sectoriels et ONS pour une diffusion dans les délais requis ;
- le développement des capacités d'analyse des données ;
- le renforcement des capacités matérielles et humaines ainsi que l'amélioration des conditions de travail au sein du SSN ;
- l'amélioration et la sécurisation du financement des opérations statistiques ;
- le renforcement des moyens des services statistiques régionaux ;
- la formation, le recrutement et le maintien dans le SSN d'un nombre suffisant de professionnels grâce à la mise en place d'une politique de gestion de ressources humaines qui inclurait un système plus motivant en termes de rémunération et de perspective de carrière.

### III. MISSION, VALEURS ET VISION DU SSN

---

La SNDS vise la consolidation des acquis du Système Statistique National rappelés plus haut. Elle permettra de mettre en œuvre des réformes et chantiers focalisés sur :

- l'engagement sur une gestion axée sur les résultats ;
- un cadre participatif de planification au service du développement national ;
- une réponse aux besoins en matière de suivi évaluation du CSLP-II et des OMD ;
- une stratégie d'amélioration et de renforcement des capacités du SSN.

#### Mission du Système Statistique National

Aux termes de la Loi 2005/017 du 27 Janvier 2005 relative à la statistique publique, le SSN a pour mission de fournir, aux administrations publiques, aux entreprises, aux organisations, aux médias, aux chercheurs et au public, les informations statistiques se rapportant aux domaines économique, social, démographique, culturel et environnemental.

Cette mission consiste à :

- élaborer et veiller à la mise en œuvre effective des programmes statistiques ;
- collecter, traiter, analyser, publier et diffuser, à travers les supports les plus appropriés et dans les délais, des statistiques de qualité dans le respect des normes internationales ;
- développer la culture statistique des décideurs, des usagers et des citoyens ;
- former le personnel spécialisé de la statistique ;
- développer la recherche statistique appliquée.

#### Valeurs du Système Statistique National

Cinq valeurs fondamentales seront partagées par toutes les composantes du SSN, à savoir : le professionnalisme, l'intégrité, la compétence, la transparence et l'esprit d'équipe. Ces valeurs découlent des options de gouvernance économique, notamment l'orientation prise pour une gestion axée sur les résultats et l'application des principes fondamentaux des Nations Unies en matière de statistique publique. Elles s'inscrivent dans la démarche d'ensemble de contrôle citoyen de l'action publique.

#### Vision du Système Statistique National

La vision du SSN est d'être un véritable appareil indispensable aux acteurs économiques et politiques grâce à la pertinence, crédibilité et à la qualité de ses services. Il s'agit de construire un système statistique efficace pour le suivi et l'évaluation de la stratégie de réduction de la pauvreté et des politiques de développement. Ce système doit être :

- moderne et capable de répondre aux besoins de gestion du développement ;
- capable de répondre de manière durable aux besoins des utilisateurs ;
- basé sur une culture de planification et de gestion axée sur les résultats ;
- autonome et crédible.

Une telle vision peut s'énoncer comme suit :

**“Construire un système statistique performant et crédible, dont les productions font autorité, et capable de répondre de manière durable aux besoins des politiques nationales de développement et de réduction de la pauvreté, ainsi qu'à ceux des utilisateurs”**

## **IV. AXES STRATÉGIQUES**

---

Quatre axes stratégiques apparaissent prioritaires pour la réalisation de la vision énoncée plus haut :

- amélioration de l'organisation du SSN, renforcement de ses capacités institutionnelles et de la coordination statistique ;
- développement de la production statistique, amélioration de la qualité et de la diffusion ;
- promotion de l'analyse des données ;
- développement des ressources humaines, matérielles et financières.

### **Axe 1 : Amélioration de l'organisation du SSN, renforcement de ses capacités institutionnelles et de la coordination statistique**

Cet axe comprend quatre objectifs opérationnels :

La réorganisation du SSN ; l'intensification de la communication et du plaidoyer, la mise en place d'un pilotage proactif du SSN et le développement de la coordination, le renforcement de la coopération et du partenariat.

#### ***Objectif 1.1 : Réorganiser le SSN***

Il s'agit d'entreprendre des réformes pratiques efficaces, indispensables et susceptibles de rendre performantes les structures statistiques centrales. Une première étape portera sur la réalisation d'un audit fonctionnel et organisationnel aboutissant à des mesures claires et pouvant être rapidement mises en œuvre de manière à rendre le système plus opérationnel, cohérent, stable et couvrant l'ensemble des secteurs d'activités afin de mieux répondre aux attentes des décideurs et utilisateurs. Cette étude permettra notamment de :

- élaborer un projet d'architecture d'ensemble du SSN, reflétant les missions et les moyens de chacune de ses composantes ainsi que leurs interrelations ;
- proposer des procédures de gouvernance et de description/codification des tâches.

#### ***Objectif 1.2 : Intensifier la communication et le plaidoyer***

Cet objectif vise la dynamisation du plaidoyer en faveur de la statistique. Il s'agit de sensibiliser à l'importance de la statistique et de favoriser l'émergence d'une société prête à utiliser l'information statistique dans sa prise de décision. Les actions dans ce domaine s'inscriront dans le cadre d'une stratégie de communication/sensibilisation destinée à créer les conditions de l'expansion de la culture

statistique. Pour être pérenne, cette orientation nécessitera la création au sein de l'ONS d'une structure chargée de la communication et des relations extérieures.

### ***Objectif 1.3 : Mettre en place un mécanisme de pilotage proactif du SSN***

Une autre dimension de l'axe 1 porte sur l'innovation en matière de pilotage du Système Statistique National dans une perspective de management proactif, conformément aux recommandations du Plan d'Action en matière de développement de la statistique dit "Plan d'Action de Marrakech".

Les innovations concernent :

- l'intégration de la statistique en tant que secteur transversal dans le processus/l'agenda de développement ;
- la gestion axée sur les résultats ;
- la mise en place de critères de performances et de repères/ajusteurs permettant de juger des progrès d'étapes, Suivi/Évaluation ;
- la mise en œuvre du nouveau cadre légal et institutionnel issu de la loi statistique.

### ***Objectif 1.4 : Renforcer la coordination, la coopération et le partenariat***

L'intensification de la coordination, de la coopération et du partenariat est aussi un chantier important en matière de renforcement des capacités institutionnelles. Elle vise notamment à assurer :

- l'amélioration des performances de la coordination statistique, notamment en termes de programmation des activités, de normalisation et d'harmonisation des concepts et méthodes ;
- une coordination effective avec le système statistique international et, en particulier, la coordination de l'aide des donateurs au développement de la statistique ;
- l'intégration du Processus d'évaluation par les pairs, de manière à accélérer le changement en bénéficiant des expériences pertinentes.

## **Axe 2 : Développement de la production statistique, amélioration de la qualité et de la diffusion**

Il s'agit d'améliorer la couverture et la qualité de la production statistique en termes de fiabilité, ponctualité et conditions de diffusion, dans le respect des normes internationales. A ce niveau, les objectifs opérationnels suivants sont retenus : orienter la production vers la satisfaction de la demande ; développer et renforcer les infrastructures et méthodes de production statistique ; améliorer la couverture et la désagrégation des données ; promouvoir l'archivage et la diffusion des données.

Dans ce contexte, seront mises en œuvre les recommandations du Système Général de Diffusion des Données (SGDD) auquel la Mauritanie a adhéré en 2004.

### ***Objectif 2.1 : Orienter la production vers la satisfaction de la demande***

La satisfaction de la demande doit être au cœur du dispositif national de production statistique. A cet effet, il s'agit d'évaluer les besoins des utilisateurs et les hiérarchiser. Il est alors nécessaire d'instaurer une coordination entre les principaux utilisateurs de données afin d'articuler leurs besoins, d'en faciliter

l'évaluation, d'établir des priorités et d'élaborer des stratégies pour répondre à ces besoins. Une attention particulière sera accordée à la définition d'une liste de données minimales susceptibles de répondre aux besoins prioritaires de chaque secteur. Cette liste tiendra compte des coûts induits et des compétences disponibles pour la production durable de ces données. L'évaluation des besoins et l'établissement des priorités doivent servir de base pour l'établissement du programme statistique national que le Conseil doit transmettre accompagné de son avis au Ministre en charge de la statistique.

### ***Objectif 2.2 : Développer et renforcer l'infrastructure et les méthodes de production statistique***

Concernant le renforcement de l'infrastructure statistique, il s'agit de promouvoir l'utilisation systématique dans tout le système des concepts retenus et des définitions adoptées aux niveaux national, régional et international ; rendre obligatoire l'utilisation des nomenclatures d'activités et de produits des États membres d'AFRISTAT ; promouvoir la mise en place de bases de sondage communes, et à jour.

Pour ce qui est des méthodes de production, il s'agit de : améliorer et rationaliser les outils de collecte des données de source administrative (état civil, éducation, santé, etc.) ; mettre à profit les TIC dans la collecte, le traitement et l'échange des données ; veiller à l'application systématique des méthodologies adoptées aux niveaux régional et international (SCN 93, Manuel des finances publiques, Manuel de la balance des paiements, Manuel des statistiques monétaires du FMI, etc.) ; mettre en place un système intégré d'enquêtes et recensements auprès des ménages ; chercher à optimiser le rapport coûts/résultats des grandes opérations de collecte de données (recensements et enquêtes, ...).

### ***Objectif 2.3 : Améliorer la couverture et la désagrégation des données***

Les efforts doivent porter sur l'amélioration de la couverture en matière de statistiques économiques et sociales (emploi, comptes nationaux, balance des paiements, tourisme, activités informelles, état civil) ainsi que dans des domaines peu couverts comme la culture, l'environnement ou la gouvernance.

L'action en matière de désagrégation visera à consolider le développement des services statistiques régionaux et leur transformation à terme en directions régionales, de manière à assurer la production d'une information géographiquement désagrégée et répondre aux besoins de la régionalisation en cours du CSLP. Cette préoccupation se trouve aujourd'hui renforcée par les options prises par la Mauritanie en matière de décentralisation et d'aménagement du territoire.

Dans le même ordre d'idées, les données devront être désagrégées pour répondre aux préoccupations de l'analyse selon le genre.

### ***Objectif 2.4 : Promouvoir l'archivage et la diffusion des données***

Concernant l'archivage des données, il s'agit de :

- centraliser au sein de l'ONS toutes les données statistiques produites par tout le système et les organiser sous forme d'entrepôt de données nationales, accessibles, selon des modalités à définir, à tous les producteurs nationaux de données ;
- promouvoir une politique de documentation et d'archivage systématique notamment des données provenant des enquêtes et recensements.

A propos de la diffusion des données, il est nécessaire d'observer les directives ci-après :

- veiller au respect des normes prescrites dans le cadre du SGDD en matière de périodicité et de délai de diffusion des données ;
- élaborer et mettre en œuvre une stratégie et un plan de diffusion pour l'ensemble du SSN, en vue de faciliter l'accès d'un large public aux données statistiques produites ;
- créer un portail statistique offrant aux usagers un accès facile aux statistiques nationales ;
- promouvoir la création de sites Internet autonomes au niveau des producteurs de données pour la diffusion la plus large possible ;
- diversifier les formats et supports de diffusion selon la nature du public et des besoins exprimés ;
- généraliser l'utilisation du système d'informations géo référenciées ;
- redynamiser les centres de documentation existants, ou en créer si nécessaire.

### **Axe 3 : Promotion de l'analyse des données**

L'information collectée doit être analysée afin d'avoir une meilleure connaissance de la situation économique et sociale globale et d'apprécier l'impact des politiques sur la réduction de la pauvreté.

Cet axe est décliné en fonction des deux objectifs opérationnels suivants : améliorer le contenu analytique des publications courantes du SSN ; promouvoir l'analyse approfondie des enquêtes et recensements.

#### ***Objectif 3.1 : Améliorer le contenu analytique des publications courantes du SSN***

Il s'agit d'assurer une formation appropriée pour le personnel du SSN en charge des publications statistiques courantes afin de mieux interpréter et expliquer les phénomènes observés.

#### ***Objectif 3.2 : Promouvoir l'analyse approfondie des enquêtes et recensements***

La prise de décisions nécessite souvent une analyse approfondie et préalable des données disponibles. Cependant, les compétences font souvent défaut, quand ce ne sont pas les moyens financiers. Pour cela, il faut chercher à établir des partenariats avec des centres de recherche ou des Universités spécialisées. En plus de proposer aux décideurs une plus grande variété d'analyses, de tels partenariats permettront, d'une part, un renforcement interne des capacités et d'autre part, l'initiation d'autres spécialistes à l'utilisation de la production statistique

### **Axe 4 : Développement des ressources humaines, matérielles et financières**

La mise en œuvre de la Stratégie en vue de relever les défis ci-dessus énoncés demande un investissement important en ressources humaines, financières, technologiques et matérielles.

#### ***Objectif 4.1 : Renforcer les ressources humaines***

Le capital humain est la ressource la plus importante pour la production statistique. Or, il s'avère que le déficit en ressources humaines qualifiées est criant. A cet égard, une évaluation des besoins en formation doit être entreprise pour aboutir à l'élaboration d'un plan de formation initiale et continue. Cette formation devrait être systématique et fondée sur un programme bien conçu. Il faudrait donc entreprendre des actions afin d'accroître les connaissances, d'élargir les compétences et de susciter une

plus grande motivation du personnel. Il est également nécessaire de disposer d'un plan de carrière bien défini, pour le personnel professionnel et non professionnel, comportant des cours de recyclage et de perfectionnement et une rotation des postes pour accroître l'expérience pratique au bénéfice tant du personnel que des structures du SSN.

Au plan quantitatif, l'accroissement substantiel de la production ne sera pas possible sans une augmentation elle aussi conséquente des effectifs de professionnels permanents employés par le SSN. Il faudra tenir dûment compte de la dichotomie des statuts de fonctionnaire et d'agent contractuel de l'État.

Une stratégie globale de gestion des ressources humaines, particulièrement attentive aux rémunérations et aux systèmes de motivation capables d'attirer et de retenir un personnel compétent et expérimenté, devrait être élaborée et mise en œuvre. Cette stratégie visera à améliorer les conditions de travail et la formation.

Les principaux éléments de cette stratégie concernent :

- une politique judicieuse de recrutement fondée sur les besoins objectifs des services, en corrélation avec les missions fondamentales : définition des prérogatives des directions/services, description des tâches et des critères objectifs de nomination/appels à candidature ;
- la compétitivité des rémunérations et des conditions de travail ;
- un plan directeur des ressources humaines : formation initiale, formation permanente, recyclage, renforcement de la spécialisation (enquêtes, prix, comptes économiques, dynamiques démographiques, analyses socioéconomiques, etc.) ;
- une gestion centralisée à l'ONS de l'ensemble des professionnels du SSN ;
- concernant l'ONS, un audit organisationnel et institutionnel a été réalisé en novembre 2007.

#### ***Objectif 4.2 : Mobiliser les ressources financières***

La préoccupation dans ce domaine concerne l'augmentation du niveau du financement des activités statistiques et la garantie de sa durabilité. Les actions ci-après concourent à améliorer et à sécuriser les conditions de financement des opérations statistiques, dans le contexte de la SNDS :

- rendre le financement des activités statistiques pluriannuel et prédictible : préparer un Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT) du secteur de la statistique et faire inscrire les projets d'investissement au Programme des Investissements Publics (PIP) ;
- mettre en place une facilité spécifique : "fonds statistique" permettant une plus grande visibilité des ressources financières affectées au système statistique national et une meilleure traçabilité des dépenses correspondantes induites par la mise en œuvre du programme statistique national ;
- accroître les ressources nationales pour le financement des activités statistiques par l'exploitation par l'ONS, coordonnateur du SSN, des opportunités existantes pour générer des ressources au titre des prestations à titre onéreux et la mise en place d'un partenariat actif avec le secteur privé ;
- organiser une table ronde initiale des partenaires techniques et financiers pour le financement de la mise en œuvre de la SNDS ;
- tenir chaque année une réunion avec les partenaires pour présenter l'état d'utilisation de leurs contributions dans le cadre du programme statistique national. Ces rencontres viseront aussi à mettre

en œuvre la déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, selon une approche secteur de la statistique publique.

#### **Objectif 4.3 : Renforcer, moderniser et entretenir les outils de travail**

Il s'agit de s'assurer de la permanence d'outils de travail modernes, performants, économes et qui accompagnent le progrès. D'où la nécessité de : revoir la situation des équipements informatiques, notamment l'installation de réseaux intranet ; pallier l'obsolescence des équipements et des logiciels ; opter pour l'acquisition de parcs légers d'automobiles suffisants quitte à recourir à la location en cas de grandes opérations de collecte de données.

**Table 1 : Besoins de financement pour la mise en œuvre du plan d'actions**

(millions UM)	2007	2008	2009	2010	2011	2012	TOTAL
<b>AXE 1</b> : Réorganisation SSN et coordination	2	242	103	79	33	28	<b>487</b>
<b>AXE 2</b> : Développement de la production statistique, amélioration qualité et diffusion	0	1 067	1 503	1 744	1 023	682	<b>6 019</b>
<b>AXE 3</b> : Promotion de l'analyse des données	0	26	26	26	26	26	<b>130</b>
<b>AXE 4</b> : Développement des ressources humaines, matérielles et financières	0	445	582	515	318	188	<b>2 048</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2</b>	<b>1 780</b>	<b>2 214</b>	<b>2 364</b>	<b>1 400</b>	<b>924</b>	<b>8 684</b>

## **V. PLANS D'ACTION**

L'atteinte des objectifs stratégiques découlant de la vision ci-dessus implique la conduite de plans d'actions ambitieux. Le plan d'actions définit les réalisations nécessaires (ou produits à réaliser) pour atteindre les objectifs définis. Pour réaliser ces produits, il faut mettre en œuvre des actions spécifiques dans une démarche coordonnée avec détermination des moyens et leur condition de mobilisation.

A cet égard, cette partie sera consacrée à la traduction en activités des objectifs opérationnels retenus. Les activités et programmes proposés permettront de lever les contraintes structurelles au sein du Système Statistique National. Ainsi, un cercle vertueux autour de la production et de l'utilisation de données de qualité, de l'amélioration de la conception des politiques et stratégies de développement sera enclenché. Les principaux produits statistiques attendus au cours de la période 2007-2012 sont présentés en annexe.

## **Amélioration de l'organisation du SSN, renforcement de ses capacités institutionnelles et de la coordination statistique**

Les avantages d'un système décentralisé sectoriel, comme ceux de la décentralisation administrative, sont entre autres : efficacité de gestion, meilleure prise en compte des besoins sectoriels, adéquation moins complexe de l'allocation des ressources humaines, matérielles et financières. L'inconvénient majeur du système décentralisé est le besoin accru en ressources humaines et la Mauritanie en manque.

Le plan de renforcement des structures statistiques passe par des réformes institutionnelles tendant à instaurer l'adoption et la mise en application de textes réglementaires adaptés pour donner aux structures de production et d'utilisation ainsi qu'aux instances de gestion de l'information statistique :

- l'efficacité nécessaire ;
- l'utilisation optimale des ressources humaines ;
- la disponibilité dans les structures sectorielles et déconcentrées de compétences de divers profils ;
- une meilleure coordination de l'activité statistique par la structure centrale et une plus grande facilité de respect des normes ;
- en outre, il s'agira d'engager des actions allant dans le sens de la communication et du plaidoyer et d'organiser un pilotage proactif du SSN.

## **Développement de la production statistique, amélioration de la qualité et de la diffusion**

Les activités de développement et d'amélioration de la production statistique font partie des urgences du moment. Elles sont les éléments principaux de la programmation prioritaire.

Chaque année, sur la base de la liste d'activités statistiques identifiées, l'ONS et les Services Statistiques Sectoriels (SSS) élaborent leurs programmes. La synthèse est soumise par le Bureau permanent au Conseil National de la Statistique en vue de l'adoption du programme statistique national de l'année suivante.

Pour satisfaire les besoins, il faut nécessairement réaliser des activités bien ciblées de production statistique. Ces activités de production statistique doivent être nécessairement des opérations dites spéciales (RGPH, RGA, EBC, Recensement industriel...) ou courantes (EMEA, IHPC, ...) et/ou des activités de collecte de données administratives. Par le biais de telles activités, plusieurs besoins exprimés sont satisfaits de concert s'ils se rapportent à des unités statistiques pouvant être étudiées en même temps.

## **Promotion de l'analyse des données**

Après la collecte des données et l'établissement des résultats, il faut réaliser les analyses explicatives et rechercher les liens de causalité des phénomènes observés afin de donner le maximum d'éclairage aux utilisateurs. En effet, pour que l'utilisateur s'approprie l'information statistique, il faut qu'elle soit traduite dans un message qui lui soit compréhensible. En outre, l'analyse doit être poussée jusqu'à traduire les résultats en langage clair pour les différentes catégories cibles d'utilisateurs. Ceci demande le recours à des données chiffrées mais aussi leur traduction en images graphiques, cartes thématiques et autres représentations symboliques. Il y a lieu aussi de considérer que l'analyse pourra couvrir des recherches sur la modélisation de l'économie nationale afin d'en expliquer les évolutions et pouvoir donner des perspectives à terme. Tous ces chantiers nécessitent de mettre à pied d'œuvre un personnel compétent.

## Développement des ressources humaines, matérielles et financières

Le développement des ressources humaines se traduit par le renforcement des capacités du personnel des structures statistiques et l'appui aux utilisateurs pour une meilleure connaissance de la statistique et une bonne compréhension de l'information statistique. Un cadre de gestion dynamique devra être élaboré dans lequel s'inscrivent toutes les actions de développement des ressources humaines. Celles-ci peuvent correspondre à différents types de modalité d'action :

- système de motivation comprenant la possibilité de choisir une filière pour faire carrière, la motivation devant être pécuniaire, sociale, psychologique ;
- formation des cadres en statistique ;
- formation des utilisateurs à la démarche et au langage de la statistique ;
- le plan de financement de la production statistique est modulé dans le temps pendant la mise en œuvre des opérations stratégiques ;
- les sources de financement sont : dotations pour fonctionnement administratif des structures statistiques ; dotations pour les statistiques courantes ; dotations pour les opérations courantes gérées par les structures sectorielles ; dotations pour les opérations spéciales ; dotations pour les infrastructures et les équipements des structures statistiques ;
- concernant les appuis extérieurs, les dons seront privilégiés et le recours à l'emprunt, même à des conditions concessionnelles, sera exceptionnel ;
- le renforcement des capacités matérielles passe par une série d'actions à mener dans le sens de l'augmentation et la modernisation de l'équipement et du matériel de travail.

## VI. GESTION DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA SNDS

---

Le dispositif institutionnel de pilotage repose sur une structure à trois niveaux de programmation : à la base, les services du Système Statistique National chargés de la production statistique et l'ONS ; au niveau intermédiaire, les commissions spécialisées qui seront créées ; enfin, le Conseil National de la Statistique maître d'ouvrage, assisté de son bureau permanent et de son secrétariat.

Le principe de la gestion de la mise en œuvre de la SNDS tient compte du fait que les structures de statistiques étant les cibles, les activités à promouvoir sont les activités découlant de leurs attributions. Ces structures sont dotées, animées et suivies pour mener à bien les activités des plans d'actions. La gestion de la mise en œuvre des actions est donc faite par les structures du SSN, ce qui implique de fait l'approbation des résultats par ces structures.

La gestion de la mise en œuvre de la SNDS nécessitera des mécanismes de suivi, la définition des responsabilités des acteurs et le déploiement du financement requis. La SNDS initialement adoptée, les programmes statistiques annuels, les rapports de présentation et d'exécution ainsi que les arrêtés ministériels portant sur les programmes seront diffusés sur l'Internet au titre des activités du CNS. Les dispositions présentées ci-dessus seront mises en œuvre dès la préparation du programme d'activité statistique 2008.

## Suivi de la mise en œuvre

Le programme national de la statistique est l'instrument principal de mise en œuvre annuelle de toutes les activités statistiques retenues dans la SNDS. Les activités non prévues seront aussi soumises, accompagnées des justifications nécessaires, à l'avis du CNS et plus précisément à son Bureau permanent, qui statuera sur leur opportunité avant leur inscription éventuelle au programme annuel.

La présentation du programme statistique national au CNS sera accompagnée d'un rapport d'exécution du programme statistique de l'année précédente et d'un rapport de mise en œuvre des activités non statistiques ayant reçu un avis favorable préalablement à leur exécution. Ces deux documents constitueront le rapport de suivi de la mise en œuvre de la SNDS.

Ne seront retenues dans le programme que les activités dont le financement est inscrit aux budgets nationaux. Après publication de l'arrêté du Ministre en charge de la statistique, elles seront intégrées au programme d'activité des structures chargées de l'exécution des différentes actions.

Le CNS adoptera un règlement intérieur qui régira les procédures internes concernant notamment l'établissement des rapports de mise en œuvre du programme et des autres activités de la SNDS, la formulation et l'instruction des demandes d'inscription au programme annuel. Ce règlement intérieur tiendra compte du calendrier de la préparation des budgets de l'état.

Le président du CNS conviendra, avec les partenaires soutenant le développement de la statistique, de la tenue de réunions régulières pour les informer de la mise en œuvre de la SNDS en général et faire rapport sur l'utilisation de leurs contributions en cours, et pour discuter des programmations à venir. Ces rencontres se feront dans l'esprit de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement et feront l'objet d'un rapport de synthèse qui sera rendu public.

De plus, la SNDS fera l'objet d'une évaluation à mi-parcours, mi-2010, évaluation qui présentera l'exécution de la période 2007-2009 par rapport à la programmation initiale et la pertinence ex post des actions retenues au moment de l'adoption. Elle proposera au CNS les ajustements nécessaires à apporter pour la période restant à courir (2011 et 2012 et plus précisément celles à inclure dans le programme statistique 2011). Elle devra tenir compte des nouvelles orientations que les autorités auront retenues en matière de développement et de réduction de la pauvreté.

Une évaluation générale d'exécution fera partie intégrante de la préparation de la SNDS qui fera suite à partir de 2013.

## Instances de suivi de la mise en œuvre

Les structures d'exécution des plans d'actions de la SNDS sont les structures statistiques du SSN. Le Secrétariat du CNS assuré par l'ONS, bénéficiera des services de consultants pour l'appuyer dans la gestion et le suivi de la mise en œuvre. Un consultant de long terme (48 H/M) et des consultants de court terme (12 H/M) sont ainsi prévus sur le budget de l'ONS.

Le CNS, maître d'ouvrage de la SNDS, et son Bureau permanent, maître d'ouvrage délégué, supervisent l'ensemble des activités de programmation, de suivi et d'évaluation alors que son secrétariat en assure le suivi opérationnel en conformité avec le règlement intérieur du CNS.

## Coût et financement de la mise en œuvre

L'évaluation des coûts est faite en tenant compte des postes de dépenses relatives aux opérations d'enquêtes et de recensement, aux locaux, équipements et mobiliers, à l'utilisation des ressources humaines, à l'organisation des ateliers de recherche, d'information et de sensibilisation, à la formation des ressources humaines et à la diffusion. Ne sont pas prises en compte les dépenses de fonctionnement des services. Pour chaque rubrique et sous rubrique, des quantités et coûts unitaires sont appliqués sur la base desquels les coûts par objectif opérationnel sont déterminés.

**Table 2 : Besoins de financement pour la mise en œuvre du plan d'actions**

(millions UM)	2007	2008	2009	2010	2011	2012	TOTAL
<i>Disponibles</i>	724	187	107	72	60	60	1 210
<i>A rechercher</i>	2	1 780	2 214	2 364	1 400	924	8 684
<b>TOTAL</b>	<b>726</b>	<b>1 967</b>	<b>2 321</b>	<b>2 436</b>	<b>1 460</b>	<b>984</b>	<b>9 894</b>

**Table 3 : Besoins de financement pour la mise en œuvre du plan triennal statistique 2008-2010**

(millions UM)	2008	2009	2010	TOTAL
<b>Enquêtes dont :</b>	<b>377</b>	<b>343</b>	<b>176</b>	<b>897</b>
▪ EPCV	184	92	-	277
▪ Secteur informel 123	-	113	38	151
▪ Analphabétisme	55	-	-	55
▪ Sécurité alimentaire	33	33	33	99
▪ Enquête Entreprises	33	33	33	99
▪ Enquêtes agricoles	72	72	72	216
<b>Recensements dont :</b>	<b>422</b>	<b>973</b>	<b>1386</b>	<b>2 781</b>
▪ Agricole et élevage	323	238	241	801
▪ Population et Habitat 2010	100	735	1 145	1980
<b>Études, renforcement des capacités, dont :</b>	<b>980</b>	<b>898</b>	<b>802</b>	<b>2680</b>
▪ Organisation du SSN	129	50	50	229
▪ Communication et plaidoyer	12	8	8	28
▪ Renforcement coopération et partenariat	71	25	21	117
▪ Améliorer production statistique	267	187	182	636
▪ Développer analyses de données	26	26	26	78
▪ Formation et gestion ressources humaines	115	15	6	136
▪ Matériel	78	88	48	214
▪ Construction extensions ONS	-	230	230	460
▪ Autres	282	269	231	782
<b>TOTAL</b>	<b>1 780</b>	<b>2 214</b>	<b>2 364</b>	<b>6 358</b>

## Personnes Ressources ayant contribué à l'élaboration de la SNDS

---

### 1. Nationales

#### *Membres du Comité Technique de Formulation de la SNDS :*

- BaBa Ould BOUMEISS, DG/ONS,
- Samba Ould SALEM, DGA /ONS,
- Kalidou Samba BA, Coordonnateur SNDS,
- Mamadou Harouna MAIGA, Conseiller DG/ONS,
- Dade Ould WEDDAD, Conseiller DG/ONS,
- Rémy MONLOUIS-BONNAIRE, Conseiller Technique du DG, Coopération Française,
- Maye Mint HAIDY, Directrice Coordination Statistique ONS,
- Oumar Kalidou BA, Directeur des Statistiques Économiques et des Comptes Nationaux/ONS,
- Ahmed Ould ISSELMOU, Directeur des Statistiques Démographiques et Sociales/ONS,
- Mowguel El Izza Mint EL ALEM, Directrice des Statistiques sur les Conditions de vie,
- Aly Ousmane SOW, Directeur de la Diffusion et Informatique/ONS,
- Lekrama Ould TAHER, Directeur des Statistiques Régionales,
- Ahmed Baba Ould MOULAYE, Directeur des Affaires Administratives/ONS,
- Khalihina Ould DAHMED, Sous -Directeur de la Coordination Statistique.

#### *Personnes d'appui :*

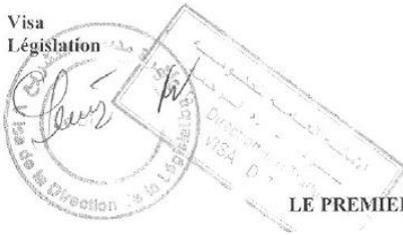
- Mamadou SISSOKO, Consultant National/Diagnostic, Commission Déontologie/Conseil National de la Statistique,
- Isselmou Ould MOHAMED, Statisticien Économiste, Commission Qualité/Conseil National de la Statistique,
- Mohamed Ould ABBA, Expert Statisticien Économiste, Consultant National/Vision, Stratégie et Plan d'actions.

### 2. Internationales

- Birimpo LOMPO, Directeur Général Adjoint/AFRISTAT,
- Lamine DIOP, Conseiller du Directeur Général/ANSD/Sénégal,
- Anani KPONTON, Statisticien Économiste, Consultant international,
- Gérard CHENAIS, Statisticien Senior/PARIS21.

PREMIER MINISTERE

Visa  
Législation



Décret n° 2005-024 fixant  
les règles d'organisation et de  
fonctionnement du Conseil National  
de la Statistique

**Article 2 :** Le Conseil national de la Statistique a pour objet l'orientation, la supervision et l'impulsion du travail statistique à l'échelle nationale. Il établit le projet de Programme statistique national, tel que défini à l'article 14 alinéa 2 de la loi n° 2005-017 du 27 janvier 2005 avant sa transmission au Ministre dont relève l'Office National de la Statistique (ONS).

Dans le cadre de sa mission générale définie ci-dessus, le Conseil national de la Statistique :

- propose les orientations générales des activités statistiques nationales, les priorités et les instruments de coordination du Système National de la Statistique ;
- donner un avis sur la politique de développement de l'information statistique et sur les mesures susceptibles d'orienter et de promouvoir sa production, sa diffusion et son utilisation ainsi que sur la stratégie nationale de développement de la statistique et les programmes statistiques pluriannuels qui en procèdent ;
- veille au respect des règles déontologiques de la profession et des principes fondamentaux de la statistique publique ;
- organise le dialogue et la concertation entre les producteurs et les utilisateurs de l'information statistique et, plus généralement, assure la promotion d'une culture d'évaluation fondée sur l'utilisation de statistiques ;
- émet un avis sur les programmes statistiques pluriannuels proposés dans le cadre de la stratégie de développement de la statistique ;
- étudie le programme statistique national et propose son adoption au ministre dont relève l'Office National de la Statistique ;

Le Conseil national de la Statistique est consulté sur les projets de textes législatifs ou réglementaires relatifs à la statistique publique.

.....  
**Article 6 :** Le Directeur Général de l'ONS assure le secrétariat permanent du Conseil national de la Statistique et peut se faire assister à cet effet par l'un ou plusieurs de ses collaborateurs. ....

**Article 7 :** Le Conseil national de la Statistique est assisté, dans ses fonctions, par un Bureau permanent, élu par le Conseil, parmi ses membres. Ce bureau comprend, outre le Président, 9 membres du Conseil choisis au sein des différentes catégories de membres. ....

**Article 8 :** le Bureau permanent élabore un projet de Programme Statistique National et le soumet au Conseil national de la Statistique.

Pour plus d'information sur la  
**Stratégie Nationale de Développement de la Statistique,**  
s'adresser au Secrétariat du Conseil National de la Statistique,  
Direction de la Coordination Statistique - ONS

[www.ons.mr](http://www.ons.mr)